

XXXI^e OPEN du PERREUX-SUR-MARNE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : ORGANISATION

Le cercle d'échecs du Perreux-sur-Marne organise un open du 29 février au 1er mars 2020 composé de deux tournois homologués FIDÉ avril 2020.

L'open est ouvert à tout joueur licencié par la FFE (licence A obligatoire) ou par une fédération reconnue par la Fide.

Le tournoi Principal (homologué 51640) est ouvert aux joueurs classés ayant un Elo strictement inférieur à 2200.

Le tournoi accession (homologué 51639) est ouvert aux joueurs ayant un Elo strictement inférieur à 1600 et aux joueurs non classés.

Les 2 tournois sont homologués FIDÉ.

Cet Open est limité à un nombre total de 60 joueurs.

Article 2 : RÈGLES

Les appariements se font au système suisse classique. Néanmoins si l'un des tournois dépassait les 32 joueurs, les appariements de ce tournoi seraient faits au système de Haley.

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement défini pas la FFE recevront un Elo estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge :

1399 pour les vétérans, seniors, juniors ;
1299 pour les cadets;
1199 pour les minimes et les benjamins;
1099 pour les pupilles,
1009 pour poussins et les petits poussins.

Le départage entre les ex-æquo est obtenu par le **Buchholz tronqué, le Cumulatif puis la Performance.**

Les appariements et classements sont assistés par ordinateur (programme fédéral PAPI, version 3.6 ou plus récente) sous contrôle de l'arbitre principale.

Article 3 : DÉROULEMENT DU TOURNOI

A) 5 rondes, *cadence* : 60 min + 30 secondes par coup.

B) Lieu des rencontres :

Salle du Saut-du-loup, 4 rue Jean D'Estienne d'Orves,
94170 LE PERREUX sur MARNE

C) Règles du Jeu :

Les règles appliquées sont celles de la FIDÉ au 1er janvier 2018.

En particulier :

Le premier coup illégal constaté au cours d'une partie est pénalisé de 2 minutes en plus à la pendule de l'adversaire. le second perd la partie. Les coups à deux mains (prise, roque, promotion) sont des coups illégaux, tout comme les promotions non achevées au moment de déclencher la pendule.

D) Dates et horaires des rondes :

Pointage des inscrits le samedi à 14h00. Les retardataires seront appareillés entre eux ou à la seconde ronde, uniquement en accord avec l'organisateur et l'arbitre.

1ère Ronde : samedi 29 février à 14h30

2ème Ronde : samedi 29 février à 17h45

3ème Ronde : dimanche 1er mars à 09h00

4ème Ronde : dimanche 1er mars à 12h15

5ème Ronde : dimanche 1er mars à 15h30

Remise des prix aux présents :

Dimanche 1er mars vers 19h.

Ces horaires sont indicatifs, ils peuvent être modifiés par l'organisateur.

Article 4 : FORFAITS

Tout joueur ne s'étant pas présenté devant l'échiquier 30 minutes après le lancement d'une ronde sera considéré comme forfait.

Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante. Tout forfait non justifié entraîne l'exclusion du tournoi et sera automatiquement signalé à la Direction Nationale de l'Arbitrage de la F.F.E. pour les joueurs français et à la Fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 5 : RAPPELS

Les appareils électroniques doivent être maintenus en position éteinte. Si un tel appareil émet un son pendant une partie, son propriétaire sera déclaré perdant.

Pendant la partie, les joueurs ne peuvent quitter l'aire de jeu sans la permission de l'arbitre. Il est interdit au joueur au trait de quitter la salle de jeu. Il est aussi demandé aux joueurs d'éviter toute discussion ou lecture suspecte.

Les joueurs sont priés de respecter le matériel de jeu, notamment les pendules. L'attitude doit être convenable et la tenue correcte. Il est interdit de fumer dans la salle ou de consommer de l'alcool sur le lieu du tournoi.

Tous les joueurs participant à ce tournoi acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage effectué par un médecin agréé à la demande de tout organisme habilité.

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE (affichée en annexe) et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit notamment intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 6 : PRIX

Les prix ne sont pas cumulables.

Les prix du classement général sont partagés au système HORT (arrondi et plancher à 30€).

Les prix par classement ELO et les prix spéciaux sont attribués à la place.

Les prix ne seront donnés qu'aux seuls présents lors de la remise des prix

La liste détaillée des prix sera affichée pendant la ronde 3.

Article 7 : ARBITRAGE

Arbitre Principale :

SONIA BOGDANOVSKY (Arbitre Open 2)

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, les joueurs sont tenus de respecter cette décision durant la suite de la partie ; ils peuvent ensuite faire appel auprès de la commission d'appel avant l'affichage des appariements de la ronde suivante, commission dont la composition sera affichée pendant la première ronde.

Article 8 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'ARBITRE PRINCIPALE :

SONIA BOGDANOVSKY

L'ORGANISATRICE :

MARTINE ROBERT